

Reims, le 8 Avril 2020

Avis de modification des résolutions d'affectation du résultat soumises à l'assemblée générale du 23 avril 2020 suite à la recommandation BCE du 27 mars 2020

*

La Banque Centrale Européenne (B.C.E.), a publié, le 30 mars dernier, une Recommandation relative aux politiques de distribution de dividendes pendant la pandémie de COVID-19, applicable à compter du 1^{er} avril 2020.

Cette recommandation, à laquelle l'ensemble des établissements de crédit doit se conformer, impose au Crédit Agricole du Nord Est de :

- s'abstenir de payer l'intérêt aux parts sociales de la Caisse régionale et les dividendes aux porteurs de Certificats Coopératifs d'Associés (C.C.A), au moins jusqu'au 1er octobre 2020
- ne souscrire aucun engagement irrévocable de verser des intérêts et dividendes pour les exercices 2019 et 2020.

La B.C.E. explique cette recommandation par le besoin des banques de conserver autant de fonds propres que possible afin de maintenir leur capacité à soutenir l'économie et de continuer à financer les ménages et les petites et moyennes entreprises.

Avec un ratio CET1 de 16,1 % au 31 décembre 2019, la Caisse régionale de Crédit Agricole du Nord Est se situe à un niveau largement supérieur aux exigences réglementaires. Cette solidité lui permet de poursuivre aujourd'hui sans inflexion son action au service de ses clients et de son territoire.

En conséquence de cette recommandation, le Conseil d'administration de la Caisse régionale, réuni le 06 Avril 2020, a décidé de modifier les résolutions 6 et 7 de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 23 Avril 2020 pour :

- supprimer toute référence à une date de mise en paiement du dividende sur les CCA, prévue dans la 6^{ème} résolution ;
- mentionner, sous réserve de l'accord préalable de la B.C.E., que la date de versement de la rémunération des C.C.A ne pourra pas intervenir avant le 1er octobre 2020 (résolution 7) ;
- réduire ou, le cas échéant, annuler, sur demande de la B.C.E., la distribution du dividende aux porteurs de C.C.A (résolution 7) ;
- décider que, dans l'hypothèse où la distribution du dividende sur les C.C.A serait annulée ou réduite, les sommes ainsi non distribuées seront affectées aux comptes de réserves prévus à cet effet (résolution 7).

Aucune modification n'est intervenue sur les montants de distribution figurant dans les résolutions précédentes. Le cours du CCA reste inchangé, à 211,20 Euros, en avril 2020, soit une performance de + 12,07% en 2019 (contre + 4,8 % en 2018).

Après le 1er octobre 2020, sous réserve de l'accord préalable de la B.C.E., la Caisse régionale serait en mesure de verser, en numéraire, le dividende envisagé.

Soyez assuré que pendant cette période de crise hors norme, le Crédit Agricole du Nord Est demeure totalement mobilisé pour aider l'économie de notre territoire à faire face à cette situation inédite.

C'est notre ADN : être utile à nos clients et à la société.

Nous vous remercions de votre confiance.